



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**VOUS N'ARRIVEZ PAS À PAYER  
VOTRE AVOCAT, VOTRE HUISSIER,  
VOTRE NOTAIRE ... ?**

**Vous pouvez bénéficier  
de l'aide juridictionnelle !**



**COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?**

Rendez-vous sur :  
**[www.aidejuridictionnelle.justice.fr](http://www.aidejuridictionnelle.justice.fr)**

## Sur ce site, je peux :

- ✓ Vérifier mon éligibilité selon mes ressources
- ✓ Faire ma demande d'aide juridictionnelle
- ✓ Suivre l'avancement de mon dossier
- ✓ Échanger facilement avec le service en charge de mon dossier

**Pour vous aider dans votre démarche,  
retrouver la structure d'accès au droit  
la plus proche de chez vous :**

[www.justice.gouv.fr/lieux-daccès-aux-droits](http://www.justice.gouv.fr/lieux-daccès-aux-droits)

